

Image not found or type unknown



Construction d'un mur de soutènement

Par **svdr**, le **03/01/2008** à **16:13**

J'ai construis une maison en contrebas de la route communale.

La mairie me demande de construire un mur de soutènement (25 m de long sur 2 m de haut) afin de consolider la route sur laquelle passe occasionnellement des camions et des grumiers.

Le devis s'élève à 8500 € !!!!

La mairie se décharge et engage ma responsabilité en cas d'effondrement de cette route ?

Mais elle a tout de même accordé le permis de construire et n'a jamais fait état de ce mur ?

Dois je réaliser les travaux ?

La commune pourrait participer aux frais ?

Merci